

ple, les difficultés constitutionnelles, celles du commerce d'exportation ainsi que des relations avec les provinces. Bref, pour employer une expression qui nous est familière: «Le Canada n'est pas un pays comme les autres.»

Nous ne sommes pas un pays comme les autres et ne saurions le nier. Je prétends donc cet après-midi que même si nous n'avons pas les solutions, nous savons que nous devons nous attaquer au problème des prix. Nous devons commencer avec les prix des denrées alimentaires, et dès maintenant. Plus nous tarderons, plus le problème sera ardu et plus nombreuses seront les souffrances humaines. Le problème nous touche tous, même s'il ne nous touche pas tous également. C'est là le danger, le piège que nous réservent les moyennes, car les gens ne sont pas des moyennes, ils sont faits de chair et de sang. Il est évident que la femme pourvue d'une nombreuse progéniture mais d'un maigre revenu, n'est pas dans la même situation que les députés ou que les personnes pourvues d'un revenu de \$40,000 à \$60,000, pour qui la hausse des prix de l'alimentation n'est cause tout au plus que d'une légère irritation. Pour ceux qui dépendent de pensions ou de revenus fixes, toute hausse peut être catastrophique, car elle invite les mercantis à profiter de toute augmentation des prestations.

Je voudrais me reporter de nouveau à la Suède, qui a été le premier pays à établir ce régime, et le sien est le plus évolué. Les deux autres pays que j'ai mentionnés acquièrent de plus en plus d'expérience, mais la Suède a commencé en 1970 en appliquant des contrôles sélectifs particuliers à des produits particuliers. Environ 50 p. 100 de la consommation alimentaire en Suède a alors été touchée—certains genres de poissons, les légumes, les laitages, la farine et quelques autres denrées. Les contrôles ont ensuite été étendus à une gamme de produits alimentaires beaucoup plus vaste. On a ainsi pu maintenir une stabilité des prix presque totale la première année, c'est-à-dire en 1970-1971. A l'automne, on a constaté que le revenu agricole devait être augmenté. En Suède, quand un secteur est faible, on le renforce. La réglementation des prix des aliments fut adoucie de façon que les agriculteurs puissent atteindre le niveau des autres secteurs de la collectivité. Il en est résulté une hausse de 0.5 p. 100 du coût de la vie. Entre-temps, on apporta divers remèdes là où ils s'imposaient.

On s'aperçut alors qu'une série de négociations collectives avec les syndicats devait avoir lieu. En Suède, les négociations collectives se font dans le cadre de l'accroissement du produit national brut de l'année précédente. Les syndicalistes ont décidé que les relèvements de salaire de 1971 iraient aux gagne-petit. Une augmentation de 2.5 p. 100 s'ensuivit dans le coût de la vie. Entre l'augmentation enregistrée par les agriculteurs et celle des gagne-petit, il y eut une hausse d'environ 3 p. 100 du coût de la vie.

En Suède, ce système a été établi pour contrôler le coût de la vie, et la question des salaires et du prix des aliments est traitée comme je l'ai indiqué. Nous avons appris au début de l'année que les États-Unis mettaient fin aux contrôles obligatoires, sauf dans les domaines des prix des aliments, des coûts des services de santé et de ceux de la construction. Le conseil américain du coût de la vie surveille les augmentations du coût de la vie pour assurer le respect des directives établies.

Il n'existe pas de solution facile, monsieur l'Orateur. Je recommande de suivre l'exemple des États-Unis au chapitre du contrôle des salaires et de laisser libres les autres secteurs. Je sais que nous ne le ferons pas au Canada. La

Denrées alimentaires—Comité

Commission des prix et des revenus nous a montré que c'est impossible, même si nos gens le souhaitent. Nous devons cependant instaurer un régime qui nous soit propre et qui convienne au Canada. A la suite des mesures prises aux États-Unis l'indice mensuel des prix des denrées alimentaires pour 1972 y a été supérieur de 3.2 p. 100 à 5.4 p. 100 à celui de 1971; au Canada, pendant les neuf premiers mois de 1972, l'indice mensuel des produits alimentaires a été de 7.2 p. 100 supérieur à la même période de 1971. En d'autres termes, même si le modèle américain n'a pas été entièrement satisfaisant, il est au moins parvenu à maintenir le coût de la vie à un niveau inférieur au nôtre.

J'aimerais maintenant parler de la motion à l'étude et qui concerne la composition du comité. Nous sommes heureux d'appuyer l'amendement visant à en exclure les sénateurs.

Des voix: Bravo!

Mme MacInnis: Nous avons donné avis de ce désir. Nous indiquerons ultérieurement nos raisons et je suis certaine qu'elles seront meilleures que celles fournies par le précédent orateur. Il faudrait que le mandat du comité soit nettement plus précis que celui proposé dans la motion du gouvernement. J'en ai fait inscrire une au *Feuilleton*, dont je lis un passage:

Que le comité ait le pouvoir de convoquer des témoins des différents secteurs intéressés, y compris des consommateurs;

Qu'il ait le pouvoir d'examiner les états financiers et de faire enquête sur les bénéfices provenant des investissements en actions à chaque stade de l'industrie alimentaire;

Les investissements en actions—les bénéfiques tant convoités provenant des ventes, voilà ce que recherche l'industrie alimentaire mais la motion ne dit rien du vrai problème.

Qu'il ait le pouvoir d'examiner la structure des sociétés composant l'industrie alimentaire et de faire enquête sur l'agrinégoce, les transports, la transformation et l'emballage, la distribution, la publicité et la promotion des ventes, la vente au détail et tout autre facteur ayant un rapport avec les prix des produits alimentaires;

Voilà partiellement le libellé du mandat du comité, tel que nous le voudrions. Nous voulons que cette enquête serve à quelque chose et qu'elle aboutisse à la création d'une autorité de contrôle.

M. Horner (Crowfoot): Vous n'avez pas un monopole.

Mme MacInnis: Je propose, appuyée par l'honorable député de Yorkton-Melville (M. Nystrom):

Que l'on modifie l'amendement en remplaçant le point final par une virgule et en ajoutant immédiatement après les mots suivants:

«et que l'on modifie aussi la motion en ajoutant à la fin l'alinéa suivant:

«Et, en outre, que le comité présente un rapport intérimaire et des recommandations pratiques dans les deux mois qui suivront sa première séance, et un rapport final à la fin de son enquête.»

• (1900)

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, je me demande si madame serait prête à répondre maintenant à la question que je lui ai posée auparavant. Si elle réussit à obtenir la création de la commission de révision des prix dont elle a parlé dans son exposé, sera-t-elle prête à accepter en même temps la création d'une commission de révision des salaires de façon à atteindre son objectif déclaré, c'est-à-dire le contrôle des prix?

Mme MacInnis: Monsieur l'Orateur, nous avons dit depuis le début que nous pensons qu'il faut établir un lien